



| | |
|-------------------|--------------|
| Numéro de l'acte | 2015-68-RPFA |
| Nature de l'acte | Délibération |
| Matière de l'acte | 9.1 |

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2015

QUESTION N°2015 -68

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE - Mise à disposition du 1^{er} étage du château LUTUN – passation d'une convention avec Arc International

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

L'entreprise Arc International, actuellement dans une phase de restructuration de son personnel, a sollicité la ville d'Arques pour une mise à disposition de locaux afin d'accompagner le personnel dont elle doit malheureusement se séparer par le biais de formation ou d'aide à la recherche d'emploi.

La ville d'Arques dispose actuellement du 1^{er} étage du château Lutun qui n'est plus occupé depuis le départ de la SEM ACED, le 24 juillet 2014.

Dans le cadre des relations étroites entre la ville d'Arques et l'entreprise Arc International qui nous met gracieusement à disposition des installations sportives afin de répondre aux besoins de l'ESA football, il est proposé de mettre à disposition, à titre gratuit, la totalité du 1^{er} étage du château Lutun, avec accès à la salle de réunion du rez-de-chaussée (accès partagé avec l'Agence d'Urbanisme).

La mise à disposition est consentie jusqu'au 30 mars 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- 1°) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention avec Arc International pour une mise à disposition gracieuse.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 06 Mai 2015

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT